

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Octobre 1874.

Chronique générale.

Les républicains et les radicaux s'empres- sent de chanter victoire pour les conseils généraux, mais ces journaux se hâtent trop. Il y a 4,400 scrutins à dépouiller, et il est difficile de se rendre immédiatement compte du classement des opinions. Toutefois, les premiers résultats connus assurent une forte majorité aux diverses fractions conservatrices, légitimiste, orléaniste, bonapartiste, septennaliste.

Il y a un certain nombre de nominations bonapartistes ; toutes les élections de la Dordogne sont bonapartistes.

Dans la Gironde, il y a 9 républicains élus et 9 bonapartistes, notamment le baron Jérôme David et M. Chaix-d'Est-ANGE.

Dans l'Eure, sur 45 nominations, 40 appartiennent aux légitimistes, orléanistes et bonapartistes.

Dans la Nièvre, sur 12 nominations, il n'y en a qu'une de républicaine.

Dans les Hautes-Pyrénées, sur 11 nominations, il n'y en a que 2 républicaines, les 9 autres sont septennalistes et bonapartistes.

Dans Tarn-et-Garonne, sur 10 nominations connues, il n'y en a qu'une de républicaine ; les 9 autres sont septennalistes et bonapartistes.

Mais, il est certain que, pour fixer une opinion définitive, il faut connaître les résultats dans tous les départements. En résumé, il n'y aura peut-être pas de très-grands changements dans la composition des conseils généraux.

Le prince Napoléon a décidément échoué en Corse ; son concurrent le prince Bonaparte a été élu.

Le parti républicain a éprouvé un échec grave dans la Nièvre par la défaite de M. Cyprien Girard, député, conseiller sortant, remplacé par M. de Bourgoing, bonapartiste.

Les électeurs d'Ille-et-Vilaine ont été assez mal avisés pour préférer M. Jouin, républicain, à M. le vicomte de Châteaubriand, petit-neveu de l'illustre écrivain. Le *Nouvelliste de Saint-Servan* nous apprend que M. de Châteaubriand, par suite d'arrangement de famille et au prix de grands sacrifices, vient de rester définitivement propriétaire du château de Combourg, qu'il va s'y fixer et consacrer à sa restauration historique des soins importants.

M. Thiers s'est fait décidément le commis-voyageur de la République en France et en Europe ; vous le voyez allant partout annoncer l'avènement très-prochain de la République définitive.

Les journaux italiens racontent la conversation de M. Thiers avec Victor-Emmanuel à Turin. Comme l'ex-président devient, avec l'âge, de moins en moins discret, il n'est pas impossible qu'il ait communiqué aux reporters italiens ce qu'il a dit à Victor-Emmanuel. M. Thiers aurait donc déclaré qu'il avait non-seulement l'espoir, mais la certitude que la République serait, l'hiver prochain, définitivement constituée en France et cela... rien ne doit étonner de la part de l'ex-président.... !

Si nous avons la République définitive dans notre pays, elle ne tardera certainement pas à s'établir en Italie ; M. Thiers a-t-il converti Victor-Emmanuel à cette idée ?

L'ex-président justifie de plus en plus la parole de M. Guizot : M. Thiers mourra dans la peau d'un révolutionnaire.

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

« C'était à Madrid, et même ailleurs, une question très-agitée que celle de savoir si, à l'exemple de ses collègues de Prusse et d'Autro-Hongrie, l'envoyé français emploierait ou non, pour son début officiel, la formule : « Monsieur le duc. » La question a été, comme on le voit, résolue dans le sens de la logique, de la franchise et de la dignité. Ce n'est plus exclusivement à la personnalité de M. le duc de la Torre, c'est au « président du pouvoir exécutif, » au représentant officiel de l'Espagne que M. de Chaudordy a eu soin de s'adresser.

« On pourrait même, sans être accusé de trop raffiner sur les intentions, trouver une autre nuance caractéristique dans le mot *président* du pouvoir exécutif qu'a employé M. de Chaudordy au lieu et place de celui de *chef* du pouvoir exécutif qui se présentait assez naturellement aux lèvres. Le mot *chef* peut s'appliquer à la rigueur à toutes les formes de gouvernement, tandis que le mot *président* est associé par l'usage à l'idée de république. En résumé, c'est la France qui s'adresse à l'Espagne, c'est la République française qui traite avec la République espagnole. »

On lit dans *l'Événement* :

« Il y a quelques jours, lors de la présentation de leurs lettres, les deux ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie s'étaient adressés directement à Serrano en l'appelant « M. le duc. » Ce qui avait produit mauvais effet à Madrid et quelque peu blessé les susceptibilités des libéraux espagnols.

« Les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre ont tenu compte des observations qui avaient été faites à ce sujet par la presse espagnole, et ils ont commencé leurs discours en disant : « Monsieur le président du pouvoir exécutif. »

Voilà assurément de bien fâcheuses félicitations.

Le spectacle des luttes ardentes qui ont éclaté dans le sein du parti de l'Empire et des variétés républicaines que représentent les divers chefs des groupes de la gauche, inspire au *Moniteur universel* les réflexions suivantes :

« Ces divisions, que le parti bonapartiste reprochait à la monarchie, sans sincérité, et contrairement aux faits accomplis les plus éclatants, c'est lui qui les éprouve dans toute leur réalité.

« Autant la monarchie se sépare de l'Empire par son principe de stabilité et de sage liberté, autant elle s'en sépare aussi par l'union et la concorde des princes qui en sont hiérarchiquement les représentants ou plutôt qui se groupent autour de celui qui en est le chef unique.

« Aujourd'hui, la maison royale de France ne connaît plus de branche aînée et de branche cadette ; mais elle forme un seul faisceau de forces et de dévouements pour le pays, d'où sort cette main de justice,

emblème de la royauté héréditaire, et qui ne peut être portée que par celui en qui s'uniraient tout à la fois le droit et le vœu national.

« La France peut, à la royauté héréditaire, préférer la République ou l'Empire ; c'est son droit et nous ne lui contestons pas ; mais qu'elle sache bien qu'il n'existe qu'une seule royauté, sans qu'il y ait à distinguer entre M. le comte de Chambord et M. le comte de Paris ; et qu'elle compare alors cette unité forte, inébranlable, avec les trois ou quatre genres de républiques que nous offrent dans une effroyable gradation MM. Thiers, Gambetta, Félix Pyat, Gaillard père et fils, et avec cet Empire dévoré de dissensions intestines, qui ajouterait au drame de Sedan les tragédies du règne d'un Augustule. — *Eugène Assé.* »

On lit dans la même feuille :

« Une dépêche de la Corse, qui nous a été communiquée, mentionne qu'une rixe à coups de poing a eu lieu dans les rues d'Ajaccio entre les partisans du prince Jérôme Napoléon et ceux du prince Charles Bonaparte.

« Si cette nouvelle est vraie, cela prouverait que les Corses songent à vider ailleurs qu'au scrutin leurs querelles politiques, et il faudrait s'attendre à des coups de couteau. »

Nous savons, en effet, que la situation devait être tendue, car lundi soir, à dix heures et demie, une dépêche d'Ajaccio arrivait au ministère de l'intérieur. Elle fut portée par erreur à la salle où les journalistes attendent les résultats électoraux, et ouverte par le chef de bureau, qui s'excusa très-aimablement de n'avoir pas à la communiquer à la presse.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Plusieurs journaux publient des renseignements inexacts au sujet des mariages que contractent les officiers, et qui ne sont souvent pas en rapport avec leur position. Il est dit, entre autres choses, que la loi réglementaire telle qu'elle est constituée aujourd'hui, et qu'on trouve trop de fois le moyen de ne pas rendre effective, serait élevée dans de notables proportions.

« La vérité est simplement qu'on s'est occupé de savoir si, dans la loi sur la constitution des cadres de l'armée, le mariage ne serait pas interdit aux officiers avant trente-cinq ans et le grade de capitaine.

« Nous croyons que ces deux restrictions au mariage des officiers ont des chances d'être proposées dans le projet de loi sur les cadres que le ministre de la guerre présentera à la rentrée de la Chambre, en opposition à celui du général Chareton. »

Le *Moniteur universel* ne peut qu'être mal renseigné ; un ministre de la guerre ne proposera certainement pas d'interdire le mariage aux officiers avant l'âge de trente-cinq ans et le grade de capitaine, et une Chambre n'accepterait jamais pareille proposition. Outre que ce serait mettre les officiers dans une position anormale dont souffriraient à la fois leur dignité et la morale publique, cela contribuerait encore à tarir le recrutement, déjà si difficile, des sous-officiers ; parmi ceux qui restent dans l'espoir d'arriver à l'épaulette, certains ne voudraient pas s'interdire le mariage avant le grade de capitaine, c'est-à-dire avant l'âge de quarante-cinq ans ; car souvent c'est à cet âge seulement que l'officier, qui a passé par

tous les grades, conquiert la double épaulette. De plus, une pareille interdiction dépasse les droits d'un gouvernement. L'illustre Donoso Cortés, non sans vérité, a défini le service militaire moderne un esclavage à temps. Voudrait-on étendre cette définition même aux officiers ? Ce serait un singulier moyen de relever l'armée.

AFFAIRE PIA.

Disons quelques mots de l'affaire Pia, qui se déroule en ce moment devant le 46^e conseil de guerre séant à Perpignan. Nous ne dirons rien qu'appuyés sur le rapport du procureur de la République.

Pia est une commune située à quelques kilomètres à l'est de Perpignan, et renommée dans le Midi pour sa collection de démagogues.

Quelques-uns d'entre eux, démuselés par le 4 septembre, se mirent à travailler de leur métier avec une activité que la justice est en train d'apprécier et qu'elle récompensera probablement.

Ils commencèrent d'abord par établir à Pia une assez jolie petite Commune, dont le citoyen Salettes fut le chef. En cette qualité, et de concert avec quelques-uns de ses acolytes les plus impatientes de régénérer le monde, Salettes aurait, d'après le réquisitoire de M. le procureur de la République, résolu de se débarrasser de ceux de ses concitoyens qui ne partageaient pas ses opinions et qui manquaient de sympathie pour son aimable personne. Mais c'est surtout aux légitimistes qu'il en voulait. On dit que les serpents ont horreur des lis. Salettes ne les aime pas non plus.

Pour arriver à leur but, les conjurés de Pia n'avaient qu'à suivre la tradition républicaine en fait d'émeute et de massacre. C'est ce qu'ils firent.

D'abord, ils répandirent sur les légitimistes les bruits les plus faux, les calomnies les plus noires, les désignant ainsi aux haines et aux vengeances de la population. Puis, quand les imaginations furent échauffées et que l'émotion produite par de sombres récits fut à son comble, Salettes et ses dignes collaborateurs mirent tout en œuvre pour faire naître un conflit sanglant dont ils se hâteraient d'accuser ceux qu'ils avaient résolu de perdre. Eux aussi, comme leurs frères de Paris, auraient bien voulu avoir un cadavre. On sait qu'il n'y a rien d'efficace comme un cadavre qu'on montre au peuple en poussant le cri légendaire : *Où assassine nos frères !* Mais comme on reconnut l'impossibilité de se procurer un mort, on se contenta d'un blessé !

Et voici comment on l'obtint. Nous citons le rapport de M. le procureur de la République :

« Le 5 octobre, à huit heures du soir, Salettes, suivi des plus exaltés, sans ordre des autorités, imagina de faire une patrouille et de forcer ceux qui ne sont pas de son parti à aller se coucher. Il trouve Michel Baixas et Saturnin Rosat et leur enjoint l'ordre d'aller se coucher dans les cinq minutes. Continuant sa ronde, il rencontre Pierre Malet qu'il force à rentrer chez lui, tirant des coups de pistolets en l'air et un, entre autres, dans la serrure d'Antoine Moulins. Salettes se dirige ensuite vers la maison de Salasc, ex-garde champêtre. Esclave de sa consigne, vigoureux, énergique, Salasc s'était fait de nombreux ennemis en traquant sans relâche les maraudeurs et les braconniers. On le

craignait toutefois, car on savait qu'il n'était pas homme à se laisser insulter.

» Après l'injonction de Salettes, Michel Baixas et Saturnin Rosat étaient entrés chez Salasc. Ils l'avaient trouvé passant la veille avec sa femme, ses deux filles et deux voisins, Jean-Balent Favre et Michel Rosat. Ils racontèrent ce qui venait de leur arriver. Ils étaient encore tout émus et persuadés que Salettes ne tarderait pas à venir.

» A peine avaient-ils parlé que la porte s'ouvrit. Salettes parut sur le seuil, il n'avait aucune arme apparente; derrière lui, on voyait les ombres dans la rue. « C'est moi, Salettes, s'écria-t-il; puis, s'adressant à Baixas: « Que fais-tu ici? Je t'avais dit d'aller te coucher. » Puis à Salasc: « Quant à toi, va-t-en au lit. — Je suis chez moi, répond Salasc, montre-moi ton titre; jusque-là, je ne te reconnais aucun droit sur moi. — J'ai le droit de mettre en prison », s'écrie Salettes exaspéré, et il marche sur Salasc. Salasc résiste, parvient à renverser Salettes et à le maintenir couché sur un fagot de sarments.

» Aux cris poussés par Salettes, la chambre est immédiatement envahie. Marc Ganderique, Jean Baixas, dit Natton, Laurent Lassalle et Bathazar Pagès étaient entrés armés de revolvers. Michel Rosat et Marguerite Salasc s'armèrent d'une petite bache; il furent violemment désarmés par Marc Ganderique et Jean Baixas. Pendant ce temps, Salasc cherchait à enlever à Salettes un revolver qu'il portait sous son vêtement. Marc Ganderique intervint et désarma Salettes, qui se retrouva un instant après debout, son arme à la main. Enfin cette bande se disposa à se retirer. Salettes, sur le seuil de la porte, s'écria exaspéré: « Je le jure, Salasc, sur la tête de Salettes, que tu me le payeras; » puis il se retira.

» Les menaces de Salettes n'étaient pas vaines; vingt-quatre heures après Salasc devait tomber sous la balle d'un assassin. » Après cette audacieuse provocation, Salettes se rend chez Casteill, officier de santé à Pia, et obtient de lui un certificat constatant de nombreuses blessures, si l'on peut appeler de ce nom des écorchures et des contusions sans gravité. Le rapport contesté, du reste, l'exactitude des constatations et attribue les légères blessures de Salettes à sa lutte corps à corps avec Salasc et à sa chute sur les fagots. Ce certificat obtenu, Salettes rentra chez lui. »

Le lendemain, Salettes se rend à Perpignan, entre au café Olive, et après avoir raconté aux frères et amis les dangers qu'il a courus, découvre dramatiquement les blessures qu'il a reçues pour la sainte cause. A ce spectacle, les chopas et les petits verres tombent des mains des républicains, et un cri d'indignation s'élève contre ces infâmes légitimistes qui n'ont pas reculé devant l'assassinat d'un des plus grands patriotes de tout le Midi.

Pendant que les républicains se répandent en ville et excitent le peuple par les fa-moux: *On assassine nos frères!* Salettes parcourt les postes de garde nationale où il est sûr de trouver des complices, recueille plusieurs capitaines et se présente ou plutôt tombe à la préfecture comme un homme qui vient d'échapper aux plus grands dangers.

La préfecture était alors occupée par deux hommes qui ont joué, dans cette circonstance, le même rôle que tous leurs congénères du 4 septembre ont joué dans des circonstances analogues. L'un, M. Jousserandot, était là à titre de préfet, et l'autre, M. Pierre Lefranc, à titre de « peuple souverain. »

Salettes recommence pour eux sa narration, reparle du complot royaliste, du drapeau blanc et fait une nouvelle exhibition de ses blessures.

En bons démocrates, ces deux commis du peuple ajoutent foi pleine et entière aux inventions de Salettes, partagent son indignation contre les royalistes de Pia, et intimement au procureur de la République, M. Coffinhal, l'ordre de se rendre dans cette commune avec une compagnie de la garde nationale désignée par eux.

Le magistrat, témoin de l'effervescence produites par les lugubres histoires de Salettes, trouva cette mesure imprudente; il le dit au préfet et à son associé; mais ceux-ci, trouvant sans doute que l'heure de la justice populaire avait sonné, ne tinrent aucun compte des observations du procureur de la République.

Le rappel fut battu, et Salettes, revêtu par le préfet lui-même d'un costume tout neuf de garde nationale, se mit de nouveau à parcourir la ville et à exciter les patriotes par ses déclamations furibondes.

A 7 heures du soir, la fine fleur du radicalisme de Perpignan se trouva en armes chargées sur la place Arago, ayant au milieu d'elles deux magistrats: MM. Coffinhal et Massé. La bande était censée commandée par le capitaine Kremer. Les cris de vengeance, les menaces terribles proférées par les démocrates, en présence même des magistrats, ne laissaient aucun doute sur le caractère et le but de l'expédition. C'était une journée ou plutôt une nuit révolutionnaire qui se préparait. Le préfet et son acolyte n'en pouvaient douter; mais ils firent comme le misérable Pétion, ils en attendirent tranquillement l'issue dans le palais de la préfecture. Peuvent-ils se soustraire à la responsabilité morale du sang versé et des attentats odieux commis par leurs coreligionnaires?

Etranger.

LONDRES.

Samedi matin, à cinq heures, une formidable explosion a été entendue de la ville entière de Londres, et a éveillé ses habitants en sursaut. Un bateau chargé de poudre à canon, à destination de Derby, a sauté sur le Regents Canal, près de Regents Park. Le pont de Nord-Gate, sous lequel il passait en ce moment, a été complètement détruit; nombre de maisons se sont écroulées. Toutes les vitres ont été brisées dans un rayon considérable; à bord du bateau, trois hommes ont été tués. L'un des bateaux qui suivaient la même route a été coulé bas; les équipages des embarcations qui se trouvaient à cet endroit du canal ont été en quelque sorte décimés. Les débris du pont obstruent le canal. Plusieurs cadavres méconnaissables ont déjà été retrouvés; mais l'on s'attend à en découvrir encore bien d'autres. L'émotion est immense à Londres. L'explosion a été telle que les fondements mêmes du sol semblaient ébranlés.

ALLEMAGNE.

Stettin, 5 octobre.

Une perquisition a été faite hier à Nassenheide par le juge d'instruction, en vertu d'un arrêté du tribunal de Stettin, chez M. le comte d'Arnim, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris. A la suite de cette perquisition, M. le comte d'Arnim a été arrêté.

M. Rudolph Lindau, frère aîné du consul d'Allemagne à Bayonne, vient d'être nommé consul général de l'empire allemand à Paris.

On se rappelle que ces fonctions ont été exercées jusqu'à la guerre par le baron Alphonse de Rothschild, qui les abandonna après la guerre. Elles n'ont pas eu de titulaire depuis.

ESPAGNE.

Madrid, 5 octobre.

M. de Chaudordy a eu une conférence avec M. Sagasta.

Le discours de M. Layard a produit un excellent effet.

L'amiral Topete prendra le commandement de l'escadre espagnole dans la Méditerranée.

La circulation est rétablie sur le chemin de fer de Saragosse à Madrid, ainsi que sur celui de Murcie.

On assure que l'empereur du Maroc a interdit dans son empire l'exportation des céréales pendant trois ans.

On écrit du quartier général d'Estella:

« En abandonnant toutes ses positions pour se retirer à Tafalla le 27 septembre, Moriones espérait que l'armée royale quitterait le Carascal pour se porter aux environs d'Estella, et qu'il pourrait ainsi opérer, sans danger, le ravitaillement interrompu de Pampelune. Pour servir le plan de Moriones, le général Laserna faisait, le 28, un mouvement de troupes aux environs de Logrono et dirigeait, le 29, une colonne d'attaque dans la direction d'Estella.

» De son côté, le chef d'état-major général de l'armée carliste avait pris ses disposi-

tions pour que la route de Tafalla à Pampelune fût gardée par le général Mendiri, tandis que lui-même, à la tête de quelques bataillons, se portait le 28 à Estella, le 29 et le 30 à los Arcos et Viana à la rencontre de la colonne républicaine suivie de près par la division Alvarès. Le roi, croyant possible un engagement entre los Arcos et Logrono, se transporta lui-même, le 30, jusqu'à Viana; mais voyant que l'ennemi ne semblait pas vouloir attaquer et que ses contre-marches avaient pour but de rendre libre le Carascal, Sa Majesté est rentrée hier soir à Estella pour retourner à Puente-la-Reina, afin de se rapprocher de Tafalla, d'où Moriones paraît vouloir sortir de nouveau dans la direction de Pampelune.

» Hier, en effet, une colonne républicaine destinée à éclairer la route sortait de Tafalla, mais y rentra bientôt, après avoir soutenu un faible engagement contre les avant-postes carlistes.

» En Biscaye, l'armée royale resserre le cercle qui entoure Bilbao et rend de jour en jour plus difficiles les approvisionnements de cette ville.

» En Guypuzcoa, les troupes républicaines ne peuvent sortir de leurs garnisons sans s'exposer au feu des bataillons carlistes qui les cernent complètement.

» 4,000 fusils, 500,000 cartouches et 16 canons d'acier viennent d'être débarqués en Guipuzcoa pour les carlistes. »

CONSTANTINOPLE.

Nous recevons de Constantinople, par les journaux de Pesh et de Vienne, une nouvelle d'une gravité inconstable, quoique non immédiate. On sait que le sultan nourrit depuis longtemps le projet de renverser l'ordre de succession au trône consacré par le Coran et les traditions de l'empire musulman, en désignant comme son successeur son fils aîné, Jousouf Izzeddin, comme l'a fait le vice-roi d'Egypte. Aux termes de la loi musulmane, le trône appartient, non à l'aîné des fils du souverain régnant, mais à l'aîné des membres de la famille impériale, qui se trouve être en ce moment le fils d'Abdul-Medjid, prédécesseur et frère du sultan actuel.

Toujours pénétré de son projet, le sultan aurait fait sonder les chefs de l'armée sur l'effet que produirait la nomination du jeune prince son fils au rang de général en chef de l'armée ottomane. Les réponses ayant été favorables aux vœux du sultan, on s'attend à voir, au premier jour, le prince Izzeddin proclamé généralissime de toutes les troupes de la Turquie d'Europe. Ce ne serait là, bien entendu, que la préface de la proclamation du prince comme héritier. Cette révolution dynastique, dans les circonstances que traverse la Turquie, pourrait devenir le point de départ des plus graves éventualités.

Nouvelles militaires.

LA GARNISON DE PARIS.

Voici les changements de garnison qui s'effectuent dans l'infanterie de la garnison de Paris:

Caserne de Babylone.

Le 70^e va aux forts de Nogent (état-major) et de Rosny.

Le 41^e au fort de Vincennes. Ces deux régiments seront remplacés par le 145^e, venant de Reuilly.

Nouvelle-France.

Le 4^e bataillon de chasseurs, qui l'occupe actuellement, ira à Saint-Cloud. Le 120^e de ligne, venant de Meudon, le remplacera.

Latour-Maubourg.

Le 64^e va au camp de Saint-Germain. Le 19^e chasseurs à Charenton. Tous deux seront remplacés par le 130^e de ligne, venant de Reuilly.

Prince-Eugène.

Le 146^e va aux forts de Romainville (état-major), Noisy-le-Sec et Aubervilliers.

Le 148^e à Saint-Denis, au fort de l'Est. Le 65^e au camp de Saint-Germain.

Ils seront remplacés par: Le 45^e venant de Meudon, Le 128^e du camp de Villeneuve, Le 12^e bataillon de chasseurs de Saint-Cloud.

École Militaire.

Le 48^e va aux forts d'Ivry (état-major), Vanves, Issy, Bicêtre et Montrouge.

Le 71^e, au camp de Saint-Maur. Ils seront remplacés par: Le 143^e, actuellement dans les bastions; le 124^e, venant également des bastions; le bataillon d'infanterie de marine, venant de Vincennes, L'artillerie et le train ne changeront pas.

La cavalerie, composée des 4^e et 9^e cuirassiers, est partie pour Versailles et a été remplacée par les 2^e et 8^e cuirassiers venant de Versailles.

Pépinière.

Les 82^e et 85^e de ligne vont au camp de Villeneuve-l'Étang.

Ils seront remplacés par les 54^e et 73^e de ligne, venant de Satory.

De ce dernier régiment, deux compagnies du premier bataillon et l'état-major seulement occuperont la Pépinière (ainsi que le 82^e). Le reste du régiment sera à la caserne Penthhièvre, qui est une dépendance de la Pépinière.

Popincourt.

L'état-major et quelques compagnies du 2^e de ligne l'occuperont en remplacement du 134^e de ligne. Le reste du régiment sera disséminé dans les bastions.

Reuilly.

Le 145^e va à Babylone. Il sera remplacé par le 76^e venant du fort de Noisy.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CANTON DE BEAUFORT.

Les premiers chiffres transmis de Beaufort — et que nous avons publiés — donnaient 4,798 voix à M. Grimoux, républicain, et 969 à M. de Contades, conservateur.

C'est une erreur.

M. GRIMOUX a obtenu 4,473 voix; M. DE CONTADES, 1,294.

Quatre-vingt-dix voix déplacées mettraient la majorité du côté de M. de Contades. M. Grimoux l'emporte, mais à grand peine, dans un canton qui, le 27 septembre dernier, avait donné 2,000 voix à M. Maillé.

Dans le département de Maine-et-Loire, dix-sept cantons, la moitié seulement du département, ont été consultés et ont donné: 29,893 voix aux conservateurs, 14,540 voix aux républicains. Majorité en faveur des conservateurs, 15,353 voix.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

Le Patriote radical d'Angers disait, en publiant la liste de ses candidats au Conseil général:

« Pas d'abstention!... Il faut que la République remporte le 4 octobre prochain une victoire éclatante; il faut que notre triomphe soit indiscutable et décisif. »

Le Patriote présentait onze candidats. Quatre ont été élus; savoir: M. Maillé et M. Gaillard, tous deux conseillers sortants et qui n'avaient point de concurrents; M. Peton qui a 1,899 voix contre 1,479 données à M. Hiron, le conseiller sortant, et M. le docteur Grimoux, élu par 1,473 voix contre 1,294 données à M. de Contades.

La victoire de la République n'est donc ni éclatante, ni indiscutable, ni décisive. La République est décidément, indiscutablement et manifestement battue.

Elle est battue à Angers (Nord-Ouest), à Thouarce, à Briollay, au Louroux, à Saumur (Nord-Est), à Montreuil-Bellay, à Longué, à Beaupreau, à Champocéaux, à Chemillé, à Montfaucon, au Lion-d'Angers, à Châteauneuf; dans treize cantons sur dix-sept.

Elle est battue avec éclat, surtout dans le canton du Louroux et dans la personne de M. Guilton aîné.

M. Guilton aîné, le chef du parti démocratique à Angers, la créature de Crémieux et de Gambetta, LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU 4 SEPTEMBRE, l'homme fort, l'homme fin, l'homme froid, l'homme qui n'agit qu'à coup sûr, l'homme qui n'a risqué sa candidature qu'après avoir vu le chemin déblayé par le succès inopiné de M. Maillé; M. Guilton aîné, qui n'a jamais réussi une fois à se faire donner les suffrages de ses concitoyens, est allé poser sa candidature dans un canton rural, loin de la ville où il est connu et apprécié.

M. Guillon aîné a obtenu 338 voix sur 2,000 votants.
 Quel succès pour lui et la République !
 Honneur aux électeurs du canton de Louroux ! Ils ont donné à M. Guillon aîné la leçon qu'il mérite.
 J. A.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans donne avis qu'à partir du 1^{er} octobre, les tarifs spéciaux d'exportation seront appliqués directement, tant au départ qu'à l'arrivée, au lieu de l'être par voie de détaxe, à la double condition que la demande desdits tarifs sera régulièrement formulée par l'expéditeur sur la note de remise, et que le destinataire remettra la soumission d'exportation à fournir aux contributions indirectes, en exécution du décret du 22 mai 1874.

Si l'exportation n'est pas réalisée dans le délai d'un mois, à partir de l'arrivée des marchandises, les destinataires sont tenus de verser à la compagnie la différence entre le tarif d'exportation et le tarif ordinaire.
 Cette modification se rapporte spécialement au tarif D n° 60, relatif au transport des eaux-de-vie et vins en caisses et en fûts destinés à l'exportation.

Par décision ministérielle, la gare de Noiron, sur la ligne de Poitiers à Saumur, sera ouverte à partir du 15 octobre au service de la télégraphie.

Faits divers.

Voici un fait qui doit engager à la plus grande prudence les personnes qui manipulent des substances dont elles ne connaissent pas suffisamment les dangereuses propriétés :

« Dimanche matin, un habitant de la rampe du Palet, à Angoulême, s'occupait avec quelques voisins à nettoyer et à désinfecter un tonneau ayant contenu de la genévrière et destiné à recevoir de la vendange. Mettant en pratique le procédé le plus communément employé, il avait introduit dans le tonneau par la bonde une certaine quantité de chaux vive et de l'eau ; le tonneau fut ensuite bouché.

La quantité de chaux employée était-elle trop considérable ? Le tonneau avait-il été trop hermétiquement clos ? Au bout de quelques instants, on vit les douves fléchir et se tordre, et le tonneau fut agité par de brusques secousses, dont s'effrayèrent les assistants. Une explosion paraissait imminente, et l'un d'eux allait s'approcher du tonneau pour le repousser au loin, quand tout-à-coup une détonation formidable, pareille à un coup de canon, se fit entendre, et les spectateurs furent enveloppés d'un nuage de chaux pulvéulente. Le tonneau avait disparu. Après une minute d'anxiété, un grand bruit fut de nouveau entendu dans une construction voisine sur laquelle le tonneau, que quelques personnes avaient aperçu à une très-grande hauteur, venait de s'abattre avec une force de projection telle qu'il ébranla la toiture et troua un plafond.

Les spectateurs de cette expérience, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, en ont été quittes pour une violente commotion, mais ils ont eu leurs vêtements brûlés par les éclaboussures de la chaux en ébullition. »

L'autre soir, vers onze heures, le docteur X..., dont la haute taille et les épaules carrées feraient envie à Porthos lui-même, traversait le pont de Saint-Pères, à Paris, rentrant à son domicile.

Il se trouvait au milieu du pont, — les passants étaient très-rare à ce moment-là, — lorsqu'un grand gaillard, à mine suspecte, l'aborde et, lui portant la main au collet :

— T'es mort si tu ne paies rien !
 — Si tu veux, je paie à boire, riposte le docteur X...

Et, saisissant l'homme à bras le corps, il le soulève à la hauteur du garde-fou. L'homme se débat, fait un faux mouvement et tombe dans la Seine.

Le docteur effrayé se penche, et, à la lueur de la pleine lune, voit son agresseur se débattre ; le malheureux ne savait pas nager. Le docteur X... ôte son paletot, se jette à l'eau et repêche l'homme.

Mais voici le plus curieux de l'aventure. Le docteur X... porte au poste son demi-noyé évanoui, et se dispose à aller chez lui se sécher et se coucher. Refus du chef de poste. Il faut que le commissaire de police interroge et verbalise ; or, le commissaire est couché. Le docteur devra attendre jusqu'au lendemain matin.

Et, pendant ce temps, le noyé revenait à lui, et son premier cri, en voyant son sauveur était : A l'assassin ! c'est lui ! à l'assassin !

Peu s'en est fallu qu'on ne mit les menottes au docteur X... Il se tira d'affaire en offrant à tous les hommes du poste un punch dont sa victime s'abreuva plus largement que personne.

Il y a en Angleterre une industrie dont l'équivalent n'existe pas en France. Voilà une affiche qu'on peut lire en ce moment sur les murs de Londres :

« Le professeur Lazare Roony prend la liberté d'annoncer au public qu'il a fondé un collège pour l'enseignement pratique de la mendicité en six leçons. Ils se charge d'apprendre aux enfants confiés à ses soins à changer leur tournure et à simuler toute espèce d'infirmités, sans crainte d'altérer leur santé.

Moyennant un prix convenu, le professeur indique les meilleurs rues à exploiter dans les quartiers charitables.

Location de béquilles, emplâtres artificiels, de chiens d'aveugles et de jumeaux appareillés. On expédie en province. Célérité et discrétion. Adresser, franco, 21, Princes street, S. Gilles. »

Le départ des hirondelles sert de prétexte à M. Grimaud, le chroniqueur du *Bulletin français*, pour prêcher la charité en faveur des oiseaux qui, l'hiver, souffrent le froid et la faim pour rester avec nous. Il demande pourquoi, en France, nous ne ferions pas l'aumône aux petits oiseaux, comme cela se fait en Norvège :

Quand le jour de Noël ramène l'antique fête scandinave du *Jul*, les fermiers norvégiens suspendent au haut de leur maison une belle gerbe de blé, offerte aux pauvres petits oiseaux qui ne trouvent plus de fruits sur les arbres, ni d'épis dans les champs.

Quelle délicatesse de sentiment dans ce vieil et charmant usage !

Voici une légende non moins touchante, dont le poète autrichien Walther von der Vogelweide est le héros. Pour être fidèle à son nom (*Vogel*, oiseau ; *Weide*, pâture), le chevalier-poète, en mourant, ordonna à ses

héritiers de faire distribuer chaque jour, sur sa tombe, des graines aux petits oiseaux. On voit encore, dans le cloître de Neumünster, le monument funèbre surmonté d'une coupe de marbre où les pierrots venaient profiter des libéralités du chevalier.

Malheureusement, les distributions quotidiennes ont cessé. Le legs a été détourné de sa destination. La tombe du poète, si riante autrefois, est toute triste aujourd'hui. Elle ne reçoit plus chaque matin la visite accoutumée des moineaux francs, qui égayaient la mort par leurs petits cris et par leurs envollements effarouchés.

Dernières Nouvelles.

On a maintenant les résultats presque complets des élections pour les conseils généraux.

Les conservateurs ont environ HUIT CENTS candidats élus.

Les républicains en ont CINQ CENTS.

Il y a cent ballottages à peu près.

Les conservateurs ont gagné une trentaine de sièges.

ESPAGNE.

On dit, dans les cercles de Santander, d'après des lettres particulières et les journaux de la ville, qu'une mutinerie a eu lieu au camp carliste de Durango, et que don Carlos aurait été sérieusement blessé par les mutins. Il aurait reçu une balle dans l'estomac.

L'Union a reçu de Hendaye la dépêche suivante :

« Le 4, à Estella, une compagnie du bataillon Rioja a surpris le bataillon de Bajos, près Cenizero, lui infligeant de grandes pertes et lui prenant des prisonniers, des fusils et des effets. Les républicains dispersés rentrèrent dans la place en semant la panique. Les désertions continuent dans le camp républicain. Le roi a visité l'hôpital d'Yrasche, où étaient les blessés abandonnés par Moriones à Biurrun.

CASTILLO. »

Cette dépêche suffira à démontrer la fausseté des télégrammes de Santander adressés à Londres pour mentionner une prétendue blessure grave, que le roi aurait reçue à Durango.

Il y a d'Yrasche à Durango plus de deux jours de route.

Berlin, 6 octobre.

Les journaux confirment que le comte d'Arnim a été arrêté pour avoir soustrait des documents importants appartenant à l'Etat. L'arrestation a eu lieu de la manière suivante :

Trois fonctionnaires de la justice criminelle de Berlin, deux fonctionnaires du tribunal civil et deux fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, se présentèrent dimanche, dans l'après-midi, au domicile de M. d'Arnim, à Nasseinheide, près Stettin, et demandèrent au comte de leur remettre sept lettres revêtues de la signature du prince de Bismark et adressées au comte d'Arnim alors qu'il remplissait les fonctions d'ambassadeur.

M. d'Arnim déclara qu'il ne se croyait pas obligé de rendre les lettres en question, parce que c'étaient des lettres particulières du prince de Bismark. On procéda alors à une perquisition pendant laquelle la maison fut rigoureusement surveillée. Cette perquisition n'eut aucun résultat.

On présenta ensuite au comte d'Arnim l'ordre d'arrestation lancé contre lui par le tribunal civil de Berlin, et M. d'Arnim s'y conforma immédiatement et fut conduit à la maison d'arrêt de cette ville.

Une autre perquisition a eu lieu dimanche, dans l'après-midi, au domicile que le comte d'Arnim possède à Berlin ; mais les recherches y ont été également infructueuses.

Une troisième perquisition a été, en outre, opérée hier matin chez le fils du comte d'Arnim, officier aux dragons de la garde à Berlin, par deux fonctionnaires de la justice criminelle ; cette perquisition n'a pas eu non plus de résultat.

La famille du comte, s'appuyant sur les certificats des médecins, qui attestent le mauvais état de santé de M. d'Arnim, essaie d'obtenir sa mise en liberté provisoire.

Berlin, 6 octobre.

Le tribunal n'a encore pris aucune résolution touchant la demande d'élargissement formulée en faveur du comte d'Arnim par M^{me} d'Arnim et sa belle-mère, qui ont offert de déposer entre les mains de l'autorité la caution qui serait jugée nécessaire.

(Agence Havas.)

Pour les articles non signés : P. GENET.

LE GLOBE

C^o ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES A PRIMES FIXES

Contre l'incendie

l'explosion de la foudre, de la vapeur, du gaz et le chômage en résultant

Constituée d'après la loi du 27 juillet 1867

AU CAPITAL DE 1,000,000 DE FRANCS, PORTÉ A SIX MILLIONS

Par délibération de l'Assemblée générale du 19 mai 1874.

Siège social : 59, rue de Provence, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le marquis HÉRVÉ DE CANISY *, propriétaire, à Paris ;

Th. GAUTHIER, O. *, anc. s^o-préfet, à Paris ;

Ch. CAILLOUÉ *, propriétaire, à Paris ;

L. JOUAS, propriétaire, à Maisons-Alfort ;

F. VIBRO, propriétaire, à Paris.

Censeur, M. J. DREVET, *, O. *, architecte, exprès le Conseil de préfecture de la Seine.

Directeur général, M. Ch. ROUSSELLE, anc. représ. à Paris de diverses sociétés d'assurances.

ÉMISSION PAR SÉRIES FACULTATIVES

de 10,000 actions nominatives de 500 fr.

libérées de 125 fr. (Jouissance du 1^{er} janvier 1875.)

25 fr. en souscrivant.

50 fr. à la répartition.

50 fr. du 15 déc. au 15 janv. 1875.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 12 au 24 octobre

Chez MM. MOXHET et C^o, Banquiers,

56, rue de la Victoire, Paris.

A partir de la répartition, les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Les coupons seront payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, au Siège social, et dans les principales villes de France et de l'étranger, chez les Représentants de la Compagnie.

On connaît les bénéfices considérables réalisés par les Compagnies d'Assurances contre l'incendie, et chaque jour voit s'augmenter le nombre de personnes qui apprécient et recherchent leurs actions ; aussi celles-ci ont-elles atteint une plus-value considérable, et se vendent-elles huit, dix et jusqu'à quinze fois le prix de leur émission. Il est juste de dire que les dividendes que distribuent ces Compagnies s'élèvent, en général, de 20 à 200 0/0 du capital versé ; c'est donc toujours une bonne fortune que de pouvoir s'intéresser à une grande Compagnie, au moment de l'émission de ses Actions, c'est-à-dire alors qu'elles ont toute leur carrière de hausse à parcourir, qu'elles n'ont encore enrichi personne : les occasions sont rares.

En ce moment a lieu l'émission à 10,000 Actions de la C^o LE GLOBE avec les améliorations nombreuses qu'apporte cette Compagnie, et l'exploitation d'une nouvelle branche d'Assurances, le Chômage résultant de l'Incendie, il n'est pas douteux que la Souscription aura un succès complet.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR

PRIX DES PLACES			DISTANCES	NOMS DES STATIONS	PRIX DES PLACES			DISTANCES	NOMS DES STATIONS	PRIX DES PLACES				
1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe			1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe			1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe		
POITIERS — SAUMUR												31	33	35
												1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.
2 20	1 65	1 20	18	POITIERS.....départ	5 40	10 40	5 35	SAUMUR.....départ	5 50	11 »	6 10			
3 95	2 95	2 10	32	Neuville.....	6 18	11 32	6 16	Chacé et Varrains.....	5 56	11 09	6 16			
6 25	4 70	3 45	51	Mirebeau.....	6 47	12 19	6 50	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	6 04	11 23	6 24			
7 75	5 80	4 25	63	Moncontour.....	7 20	1 08	7 26	Montreuil-Bellay.....	6 25	11 53	6 40			
8 70	6 30	4 75	74	Arçay (bifurcation).....	7 40	1 35	7 48	La Motte-Bourbon (halte).....	6 35	12 06	6 50			
9 70	7 30	5 30	79	LOUDUN (bifurcation).....	7 59	2 06	8 05	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton..	6 45	12 18	6 58			
10 20	7 60	5 60	83	Les Trois-Moutiers.....	8 15	2 30	8 25	Les Trois-Moutiers.....	6 56	12 31	7 07			
10 80	8 10	5 90	88	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton..	8 31	2 51	8 41	LOUDUN (bifurcation).....	7 09	12 48	7 20			
11 40	8 40	6 30	93	La Motte-Bourbon (halte).....	8 41	3 06	8 51	SAUMUR.....	7 23	1 13	7 36			
12 70	8 55	6 30	93	Montreuil-Bellay.....	8 50	3 16	9 »	Arçay (bifurcation).....	7 41	1 38	8 04			
13 20	9 50	6 65	103	Montreuil-Bellay.....	9 05	3 38	9 15	Moncontour.....	8 05	2 10	8 27			
13 40	9 50	6 65	107	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	9 24	4 03	9 34	Mirebeau.....	8 44	3 02	9 02			
			110	Chacé et Varrains.....	9 33	4 15	9 43	Neuville.....	9 16	3 45	9 31			
				SAUMUR.....arrivée	9 42	4 25	9 52	POITIERS.....	9 53	4 35	10 07			

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 86^e fascicule, RAR à RED, est en vente.

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1.800 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice WEIL jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phtisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervaut, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 3 octobre.

Froment (l'h.) 77 k.	18 81	Huile de lin.	50
3 ^e qualité.	74 18 13	Graine trèfle	50
Seigle	75 13 35	— luzerne	50
Orge	65 14 50	Foin (h. bar.)	780
Avoine h. bar.	50 11	— Luzerne	85
Fèves	75 16 50	Paille	780
Pois blancs	80 42	— Amandes	40
— rouges	80 34	— cassées	50
Graine de lin.	70	Cire jaune	50
Colza	65 21	Chanvres 1 ^{re}	250
Chenevis	50 20	— qualité (52 k. 500)	49
Huile de noix	50 112 50	— chenevis	50
— chenevis	50	3 ^e	40

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Ordin., env. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.	à	à
Id.	1873.	2 ^e id.	à
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
ROUGE (2 hect. 30).			
Souzy et environs, 1873	1 ^{re} qualité	à	à
Champigny, 1872.	1 ^{re} id.	à	à
Id. 1873.	2 ^e id.	à	à
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.	à	à
Varrains, 1873.	2 ^e id.	à	à
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Restigné 1873	1 ^{re} id.	à	à
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	61 85	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	695	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	420	»	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	89 80	»	»	Crédit Mobilier	335	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	580	»	10
4 % jouissance 22 septembre.	77 50	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	558 75	3 75	»	Société autrichienne, j. janv.	703 75	2 50	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	99 02	»	»	Est, jouissance nov.	532 50	1 25	»	Orléans	297	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	920	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	293	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	432 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	637 50	»	»	Est	291	»	»
— 1865, 4 %	475	»	»	Nord, jouissance juillet	1080	»	»	Nord	303	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	308	»	»	Orléans, jouissance octobre.	852 50	»	»	Ouest	291	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	382	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	560	»	3 75	Midi	292	»	»
Banque de France, j. juillet.	3882 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	267 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	545	»	»	Société Immobilière, j. janv.	33	»	1 50	Vendée	257	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	»	3 75	Canal de Suez	477 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	855	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — —	1	33	—	omnibus.
4 — 12 — — — — —	4	12	—	soir, express.
7 — 27 — — — — —	7	27	—	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte	8	30	—	omnibus.
9 — 50 — — — — —	9	50	—	express.
12 — 38 — — — — —	12	38	—	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	4	44	—	omnibus.
10 — 28 — — — — —	10	28	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 13.

Etude de M^e RIBREAU GRANDMAISON, notaire à Brion.

GRANDE VENTE DE MEUBLES

Au château du Bourg-Joly, commune de Saint-Martin-de-Sanzais (Deux-Sèvres).

Le dimanche 11 octobre 1874 et jours suivants, à la requête de M. François-Charles Maubert, expert, demeurant à Saumur, agissant comme administrateur de la succession de M^{me} Julie-Lucile Allain, veuve de M. Athanase Pelletier, propriétaire, décédée à Saumur, le 22 juin 1874, fonction à laquelle il a été nommé, suivant jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 2 juillet 1874.

Il sera procédé, dans la vaste cour du château, par le ministère de M^e Ribreau Grandmaison, notaire à Brion, à l'adjudication du nombreux et important mobilier dépendant de la succession.

CETTE VENTE COMPRENDRA :

- 1^o Tous les objets à l'usage des cuisines: cheneux, pelles, chaudrons, casseroles, vaisselle, poêles, tables, huches, chaises, billot, garde-manger, etc.
 - 2^o Un mobilier de salle à manger, composé d'une grande table, deux beaux buffets, chaises, fauteuils, guéridons, garniture de cheminée, cadres, nappes, serviettes, etc.
 - 3^o Ameublement de salon et ameublement complet de dix chambres à coucher, comprenant tables, armoires, chaises en noyer et acajou, commodes antiques, lits garnis, linge fin, rideaux, glaces et pendules, bureau, fusils, instruments d'arpentage, dictionnaire de Trévoux et autres ouvrages.
 - 4^o Divers instruments d'agriculture et de jardinage, charrettes, charmes, cabriolet et harnais, échelles, bois d'ouvrage et de chauffage, éperriers, seine et autres filets, ferailles, etc.
 - 5^o Cinq barriques, contenant 11 hectolitres 50 de vin blanc de 1873 et environ 2,000 bouteilles de vins fins et autres, fûtailles, tonnes et bouteilles vides, foin de la récolte 1873 et quantité d'autres objets.
- On paiera comptant, plus cinq pour cent. (486)

COMMUNE D'AMBILLOU.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune d'Ambillou prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie d'Ambillou, le dimanche 25 octobre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1^o 820 mètres courants de terrassements. 1,197 f. 20
 - 2^o 820 mètres courants d'empierrement. 2,279 60
 - 3^o Travaux d'art. 515 27
 - 4^o Perfectionnement (fourniture de pierre cassée et cylindrage). 259 62
 - 5^o Somme valoir. 48 31
- Total général. 4,300 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Gennes, chez M. l'Agent-Voyer cantonal, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté (480)

COMMUNE DE DOUCES.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Douces prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Douces, le dimanche 8 novembre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1^o 549 mètres courants de terrassements. 589 f. 79
 - 2^o 549 mètres courants d'empierrement. 1,775 73
 - 3^o Travaux d'art. 142 46
 - 4^o Somme à valoir. 92 02
- Total. 2,400 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE DEUX LOTS DE PEUPLIERS SUISSE

S'adresser à M. DE LA FRÉGOLIÈRE, au château de Saint-Florent. (487)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M^e MÉHOUS, Le dimanche 8 novembre 1874, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, carrefour Dacier, n° 11, Actuellement occupée par M^{me} veuve Gautier. S'adresser à M^e MÉHOUS. (475)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges, Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier. Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (511)

Mairie d'Artannes.

VENTE D'ARBRES

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le 18 octobre prochain, à deux heures du soir, dans la salle de la Mairie d'Artannes, par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication de 130 pieds de peupliers, sur le terrain communal appelé les Buttes-de-la-Motte. On pourra prendre connaissance du projet du cahier des charges au secrétariat de la Mairie, les jeudis et dimanches, de midi à deux heures. Fait à Artannes, le 3 octobre 1874. Le Maire. (490) F. BOUTIN.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

DENTS et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi inaltérables qu'invisibles, ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles. Guérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

M. ACHILLE, Dentiste de Paris, visible tous les jours, à son cabinet, à Saumur, 12, rue du Petit-Maure, 12, à Saumur. (477)



A VENDRE DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSÉS. S'adresser à GALLAIS, à la Beloderie, commune de Verrye.



LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS. REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE. PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS. Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an. 5 fr. 50 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement. On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.